

Budget fonctionnement crèche-garderie Simplon 2006

	Charges	Revenus
Personnel (1)	SFr. 892'000.00	
Achat de matériel et de jouets	SFr. 15'000.00	
Achat de nourriture (coût unitaire moyen de frs 7.-)	SFr. 75'000.00	
Téléphone	SFr. 5'000.00	
Frais divers	SFr. 8'000.00	
Achat électricité	SFr. 6'000.00	
Achat produits nett.	SFr. 2'000.00	
Frais de chauffage	SFr. 7'200.00	
Frais amortissement sur 30 ans (2)	SFr. 24'300.00	
Frais amortissement sur 10 ans (3)	SFr. 10'000.00	
Intérêts de la dette (4)	SFr. 16'600.00	
Charges de PPE (5)	SFr. 2'800.00	
Formation	SFr. 4'000.00	
Remplacements	SFr. 15'000.00	
Stagiaires (moyenne pour deux stagiaires sur 10 mois /an)	SFr. 18'000.00	
Total des charges	SFr. 1'100'900.00	
Coût de la place par an à charge de la commune	SFr. 28'228.21	
Participation des parents (39x 8'500.- env.)		SFr. 331'500.00
Partenaires entreprises et autres communes (6)		SFr. 80'000.00
Total des revenus		SFr. 411'500.00
A charge de la commune	SFr. 689'400.00	

Subventions cantonales et fédérales		
Fonds démarrage SPJ (7)		SFr. 195'000.00
Subvention OFAS (8)		SFr. 195'000.00
Subvention LAc (9)		SFr. 180'000.00

Estimations charges financières selon subventions perçues		
A charge de la commune 1ère année exploitation - avec fonds démarrage cantonal et subventions fédérales	SFr. 299'400.00	
A charge de la commune 2ème année exploitation - avec subventions fédérales et LAc	SFr. 314'400.00	
A charge de la commune 2ème année exploitation - avec subventions fédérales	SFr. 494'400.00	
A charge de la commune dès la 3ème année exploitation - avec subvention LAc	SFr. 509'400.00	
A charge de la commune dès la 3ème année exploitation - sans aucune subvention	SFr. 689'400.00	

Notes explicatives

(1) EPT 7.7 éduc ; 0.7 direction ; 0.4 secrétariat ; 1 personnel maison ; 0.5 nettoyeuse

(2) calculés sur investissement de frs 730'000.- (450'000.- + 280'000.-)

(3) calculés sur investissement de frs 100'000.-

(4) calculés sur investissement total de frs 830'000.-

(5) sur la base du prix d'achat de frs 280'000.-

(6) prise en charge totale du déficit pour 4 places

(7) 39 x frs 5'000.-- accordés la 1ère année de fonctionnement

(8) 39 x frs 5'000.-- accordés les deux premières années de fonctionnement

(9) subvention de 25% des salaires éducatifs et de direction